

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 27 février 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 6 et 7 février 2012**

**2012 V. 1** Vœu relatif à l'insertion professionnelle dans les marchés publics.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu l'article 14 du Code des Marchés Publics qui introduit des clauses sociales dans l'exécution des marchés, avec notamment la possibilité d'imposer aux entreprises de recourir à des actions d'insertion ;

Vu les articles 10 et 27 du Code des Marchés Publics qui permettent de moduler la taille des lots d'un marché afin d'en permettre l'accès à différentes structures d'insertion, éventuellement par une procédure adaptée ;

Vu l'article 30 du Code des Marchés Publics qui permet d'utiliser une procédure adaptée pour un marché d'insertion professionnelle, pouvant prendre appui sur d'autres activités (entretien d'espaces publics, collecte de déchets, nettoyage urbain, etc.) ;

Vu l'article 53 du Code des Marchés Publics qui introduit « la performance en matière d'insertion professionnelle en direction des publics en difficulté » comme critère de sélection des offres ;

Considérant que le territoire parisien compte 11 règies de quartiers pour la plupart situées en quartier « Politique de la Ville » ;

Considérant que ces associations permettent aux personnes les plus en difficulté d'accéder à un emploi dans le cadre d'un parcours d'insertion ;

Considérant que les règies de quartier sont des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) et qu'elles peuvent ainsi candidater aux marchés publics ;

Considérant qu'afin de pérenniser leur activité, ces structures doivent contractualiser des marchés avec leurs partenaires (collectivités, bailleurs sociaux, acteurs socio-économiques) ;

Considérant que la collectivité parisienne peut agir concrètement en faveur de l'emploi des Parisiens les plus précaires et les moins qualifiés grâce à la commande publique ;

Sur la proposition de M. Jacques BOUTAULT et des élu(e)s du Groupe Europe Ecologie, « Les Verts » et Apparentés,

Emet le vœu que :

La Ville de Paris s'engage davantage en faveur de l'insertion professionnelle en adaptant ses marchés publics (taille des lots, délais de publicité, etc.) de manière à faciliter la candidature des différentes structures d'insertion, notamment des régies de quartier.